



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Québec, le 10 octobre 2017

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Candidate proclamée élue

Élection partielle du 2 octobre 2017 dans la circonscription électorale de Louis-Hébert

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous vous transmettons le nom de la candidate proclamée élue dans la circonscription électorale de Louis-Hébert à la suite de l'élection partielle du 2 octobre 2017. Cette élection a été tenue en vertu du décret du gouvernement pris en date du 30 août 2017.

Nous vous rappelons que, conformément au deuxième alinéa de l'article 380, « Le candidat proclamé élu devient membre de l'Assemblée nationale à partir de la réception par le secrétaire général de l'Assemblée nationale de la liste des candidats proclamés élus ».

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le directeur général des élections,

Pierre Reid

10 OCTOBRE 2017
13448

p. j. Document afférent à la candidate élue

Loi électorale
Candidate proclamée élue
Élection partielle dans la circonscription électorale de Louis-Hébert

* * * * *

Conformément aux dispositions de l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous donnons avis que la candidate ci-après désignée a été élue lors de l'élection partielle tenue le 2 octobre 2017.

* * * * *

<i>Circonscription électorale</i>	<i>Candidate élue</i>	<i>Appartenance politique</i>
Louis-Hébert ¹	Geneviève Guilbault	Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault

¹ Élection tenue à la suite de la démission de M. Sam Hamad.

Québec, le 10 octobre 2017